

# PROCEDURE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Ma santé, j'y tiens !

*et vous ?*

# POURQUOI PROCEDURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS ?

1<sup>ère</sup> cause  
d'accident mortel  
au travail

Tous touchés

Tous concernés

Organiser / anticiper  
c'est prévenir

Tous responsables



# Conduire est un acte de travail

**Le risque routier est un risque professionnel à part entière.**

## Obligation générale de sécurité



1° Eviter le risque



2° Evaluer les risques;



3° Combattre les risques à la source;



4° Adapter le travail à l'homme;....



# RESPONSABILITES



- Responsabilités de l'employeur

Responsabilité civile en cas de faute inexcusable de l'employeur (FIE)

Responsabilité pénale en cas d'accident avec blessures ou d'homicide involontaire

- Responsabilités du salarié

Obligation de sécurité (Art. L.4122-1 du Code du travail)

Responsabilité civile et pénale comme tout conducteur

# Quelles consignes ?

- ✓ Les obligations
- ✓ Les interdictions
- ✓ Les modalités d'utilisation des véhicules
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incident / accident



# PROCEDURE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Ma santé, j'y tiens !

Merci pour votre  
attention